

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL102-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20130923-DEL102-13-DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 23 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes J. BEUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON,
B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Michèle BREUILLÉ (Pouvoir à B. LEBRUN en date du 11/09/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEUGEON en date du 17/09/13)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 23/09/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/09/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 23/09/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS et
Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Ecoquartier du Petit-Jean – rue du Chamandier,
rue des Routoirs et rue du Petit-Jean : travaux
d'enfouissement des réseaux de distribution publique
d'électricité.**

Rapporteur : Ange PERCONTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

Dans le cadre des réalisations immobilières de l'écoquartier du Petit-Jean, le Conseil
municipal a décidé de procéder à l'aménagement des voiries concernées, à savoir la rue du
Chamandier, la rue des Routoirs et la rue du Petit-Jean. Le projet de requalification de ces
infrastructures communales concernera la chaussée, les cheminements piétonniers, les
aménagement de sécurité, les espaces verts,....

Afin de libérer les espaces et de protéger les câbles, la municipalité a souhaité enfouir le
réseau électrique Basse Tension, ainsi que celui de l'éclairage public.

Dans le cadre de la convention qui lie la commune de Gières au Syndicat de l'Energie du Département de l'Isère (S.E.D.I.), ce dernier a procédé aux études de faisabilité de ce projet et propose l'estimation chiffrée en TTC de l'opération comme suit :

> prix de revient prévisionnel de l'opération	218 970 €
> montant total des financements externes	90 427 €
> frais de maîtrise d'ouvrage du S.E.D.I. (sans TVA)	9 287 €
> montant de la participation communale	119 256 €
> soit une participation globale de la commune	128 543 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de valider l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public au stade projet ;
- de valider les montants prévisionnels de l'opération, soit :
 - > prix de revient prévisionnel de l'opération 218 970 €
 - > financements externes 90 427 €
 - > participation de la commune 128 543 €*(frais S.E.D.I. – contribution aux investissements)*
- de demander au SEDI de réaliser les travaux ;
- de l'autoriser à procéder au paiement de la contribution suivant les appels de fonds demandés par le SEDI, en trois versements, à savoir un premier acompte de 30%, un deuxième de 50% et le solde à la présentation du décompte général définitif.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI